



Plan régional
d'insertion des
travailleurs
handicapés

Parcours et orientation des jeunes en situation de handicap après le collège

Ouvrons le champ des possibles

Ce document a été réalisé par le groupe de travail opérationnel du PRITH Occitanie.

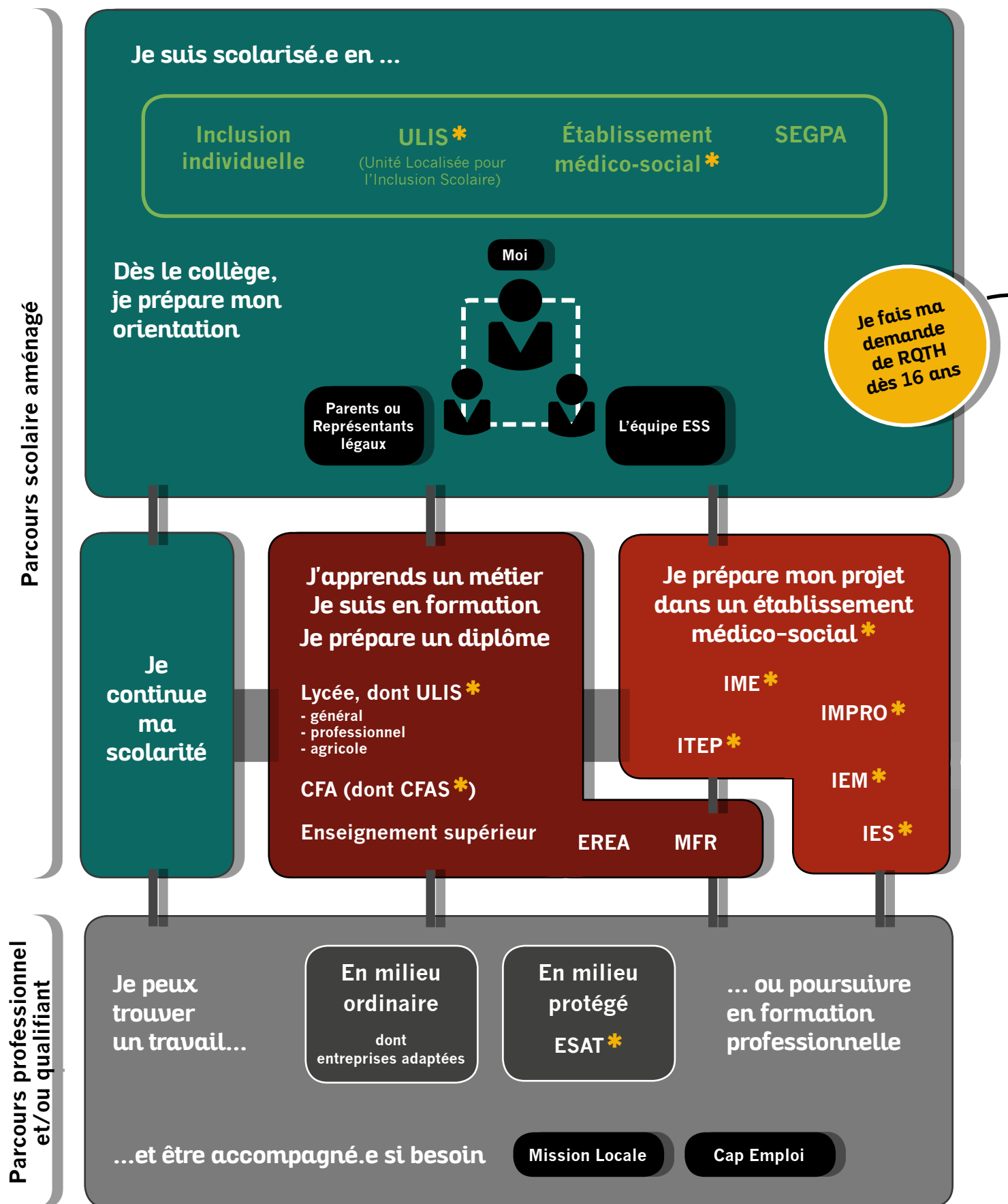
Il s'adresse à l'ensemble des professionnels en contact avec les jeunes, ayant un rôle d'orientation et d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

L'objectif de ce support est de présenter la diversité des parcours afin de favoriser une meilleure orientation, en vue de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Il peut être utilisé comme support de communication et/ou comme outil de travail avec le jeune et sa famille.



Mon parcours après le collège

Comment préparer mon insertion professionnelle ?



* Établissement nécessitant une notification MDPH



La diversité des parcours possibles

Il n'existe pas un parcours prédéterminé pour un jeune en situation de handicap. Il est important d'anticiper au mieux son orientation en prenant en compte l'ensemble du champ des possibles, et notamment les dispositifs et structures spécialisées pouvant apporter des appuis précieux pour enrichir et structurer le parcours.

Si l'orientation est, à ce jour, une question très angoissante pour les familles, il existe de nombreuses possibilités d'orientation et réorientation. En effet, une erreur d'orientation n'est pas nécessairement synonyme d'échec et il est toujours possible pour le jeune de rebondir, à condition d'être bien accompagné. Pour les jeunes accompagnés par un service médico-social, le projet d'orientation est retravaillé avec ce dernier.

La sortie du système scolaire signifie pour le jeune la rencontre avec le monde du travail. Afin d'assurer une entrée sur le marché du travail réussie, il peut parfois être pertinent d'envisager l'adaptation, voire l'allongement de la période de scolarisation et de professionnalisation.



La MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)

La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information et de conseil auprès des personnes handicapées et de leurs familles.

Tout au long de la vie, la MDPH permet aux personnes en situation de handicap d'avoir accès à un parcours adapté en fonction de l'évolution de leur situation et de leurs aptitudes.

* Une notification de la MDPH est nécessaire pour intégrer un établissement médico-social ou un dispositif spécifique (sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, la CDAPH). Il est important de faire la demande de RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) auprès de la MDPH le plus tôt possible afin de permettre au jeune d'accéder à l'ensemble des dispositifs, aides, établissements qui pourraient lui être utiles dans son parcours. Cette demande peut être faite dès 16 ans, voire 15 ans pour une entrée en CFA (Centre de formation d'apprentis).



Toute démarche administrative réalisée auprès de la MDPH nécessite d'être anticipée afin de tenir compte des délais de traitement et de réponse.



Le rôle des ESS (Équipes de suivi de la scolarisation)

Les ESS veillent à la mise en œuvre du Projet personnalisé de scolarisation (PPS). Elles réunissent au moins une fois par an la famille, l'enseignant référent de scolarisation, les professeurs et les autres professionnels.

Les ESS jouent un rôle clé dans le parcours de scolarité de l'élève en situation de handicap. C'est le lieu qui doit permettre d'évoquer et travailler l'orientation du jeune.



Le cadre légal - ce que dit la loi

- Convention relative aux droits des personnes handicapées (articles 24, 27) +
- Loi n°2013-595 pour la programmation et la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 +
- Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours Avenir (BOEN n°28 du 9-7-2015) +
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées +

Notes

Des parcours inspirants



Alexandre, issu d'un collège en inclusion individuelle : à 18 ans, Alexandre est en CAP (Certificat d'aptitudes professionnelles) "Peintre-applicateur de revêtements" au sein d'un Centre de formation d'apprentis, Centre de formation d'apprentis (CFA). Il réalise son apprentissage au sein d'une mairie. Jeune autiste Asperger, il a poursuivi une scolarité en inclusion individuelle en lycée professionnel où il rencontre des difficultés à partir de la 2^{de}. La coopération entre son enseignante référente de scolarité et le lycée permettra d'aménager son temps de travail et de préparer son orientation professionnelle, aujourd'hui réussie !

Justine était scolarisée en IME (Institut médico-éducatif) jusqu'à ses 17 ans. Elle a ensuite bénéficié de l'appui d'un dispositif ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) en première année de CAP (Certificat d'aptitudes professionnelles) "Agent polyvalent de restauration" dans un lycée professionnel, avec le suivi d'un SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile). Elle s'est adaptée à sa vie de lycéenne, a beaucoup travaillé, a appris à gérer son stress et a finalement obtenu son CAP. Accompagnée par des professionnels, Justine a pu réaliser plusieurs stages aboutissant à un CDI de 24 heures par semaine dans la restauration.



Dylan, porteur d'une déficience cognitive, a été accompagné par un dispositif ULIS en collège puis en lycée. Bien qu'il ait rencontré des difficultés avec les apprentissages de base (lire, écrire, compter), il a poursuivi une inclusion sociale réussie au sein de son lycée ; il a également expérimenté des stages en milieu ordinaire avec l'accompagnement des professionnels du SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile). Ces stages lui ont donné l'envie de travailler dans une entreprise en milieu ordinaire, il a donc intégré un cursus de formation d'accès à l'emploi. Il est aujourd'hui employé en libre-service dans le secteur de la moyenne distribution avec un CDI de 20 heures par semaine.



Sarah vient d'un collège SEGPA. Elle a intégré un lycée professionnel (avec l'appui d'une ULIS) et obtenu un CAP (Certificat d'aptitudes professionnelles) "Employé de commerce multi-spécialités". Toujours suivi par le dispositif ULIS, elle a intégré une 2^{de} bac professionnel Commerce et, malgré des résultats non suffisants, ses efforts de travail et sa volonté lui ont permis d'obtenir un diplôme intermédiaire : un BEP (Brevet d'études professionnelles) "Accueil relation clients usagers". Sarah a ensuite continué en bac professionnel Commerce en apprentissage, qu'elle a réussi ! Elle est maintenant en CDI (15 heures par semaine) dans l'entreprise qui l'a formée.



Contacts

Éducation nationale /inspecteur conseiller technique ASH des Académies

- Académie de Toulouse +
- Académie de Montpellier +

Les MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées)

Annuaire des MDPH disponible sur www.cnsa.fr +

Les Missions Locales

L'ARML Occitanie
(Association Régionale des Missions Locales) +

Cap Emploi : www.cheops-occitanie.com +